

Avis de la Section permanente de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 26 janvier 1967.

Commune : Fontainebleau -

Objet : permis de modifier le poste de "Desquinemare" - dérivation de la Vanne et du Loing -

Rapporteur : M. de Bergevin.

La Ville de Paris présente une demande de permis de construire pour édifier un bâtiment supplémentaire au poste Desquinemare où se rejoignent en forêt de Fontainebleau, les aqueducs de la Vanne, du Lunain, du Loing et de la Voulzie.

Le bâtiment prévu ferait la jonction entre deux des trois bâtiments existants.

Or, ces trois bâtiments sont d'une architecture particulièrement indigente, qu'un badigeon d'un jaune assez soutenu n'améliore pas. Le bâtiment prévu, d'un style sensiblement analogue, consolidera un état de fait déplorable; d'autre part, demander un changement d'architecture dans l'espoir qu'un jour l'ensemble se remodelera d'une autre façon est peut-être illusoire.

La section permanente réserve son avis en attendant que M. de Bergevin puisse prendre contact avec les services techniques de la ville de Paris.

La Commission constate, en effet, que les bâtiments projetés ne font que renforcer la médiocrité architecturale des bâtiments existants. Elle souhaite que l'ensemble de ces constructions soit repris dans un ensemble plus valable d'architecture industrielle. Ce dossier sera donc revu après les contacts que devra prendre M. de Bergevin.

Le représentant du maire de Provins attire l'attention de la commission sur la nécessité de plantations éventuelles.

Le Président,

signé : Quéguiner.

